



Martigny-Croix, le 8 octobre 2026

**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Route de la Croix 32
Case postale 25
1921 Martigny-Croix

AVIS

Mérites communaux sportifs, culturels ou sociaux

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,

Nous invitons toutes les personnes et sociétés sportives ou culturelles de Martigny-Combe susceptibles à se voir décerner un mérite communal à s'annoncer par écrit, soit personnellement, soit par l'intermédiaire de leur société, au bureau communal d'ici au **30 octobre 2026**.

Pour bénéficier de ce prix, il faut avoir obtenu, durant la période allant du **1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026**, selon le règlement, un des résultats suivants :

Art. 3a Mérite sportif

- la première place dans une compétition cantonale ou romande
- un classement dans les 3 premiers dans une compétition nationale
- un classement dans les 8 premiers dans une compétition internationale
- une sélection olympique ou paralympique

Art. 4 Mérite culturel

- obtention d'une reconnaissance artistique ou littéraire
- création d'une œuvre marquante dans le domaine artistique
- obtention d'un premier rang ou d'une mention d'excellence lors d'un concours cantonal
- obtention d'un des trois premiers rangs ou d'une mention d'excellence lors d'un concours national
- obtention d'un des dix premiers rangs ou d'une mention d'excellence lors d'un concours international

Art. 5 Mérite social

- personne ou groupement qui s'est particulièrement distingué dans le domaine social, scientifique ou économique, notamment au service de la communauté

L'attribution d'un mérite ne peut intervenir qu'une fois tous les deux ans pour un même bénéficiaire et les dispositions du règlement doivent être remplies pour l'attribution d'un mérite.

Le règlement ainsi que le formulaire d'inscription sont à disposition sur le site internet de la Commune www.martigny-combe.ch ou auprès du bureau communal.

En restant naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Chères Citoyennes, Chers Citoyens, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire


Pascal Giroud

Le Président


Emilien Roduit